

CR du 13 février 2014

Intervention de Jean Lafont sur le rapport logement

Votre rapport, madame la vice-présidente, s'intitule « diverses mesures en faveur du logement ».

Un titre modeste, s'il en est. Et, en effet, les propositions soumises à notre assemblée apparaissent à première vue comme la simple consolidation de dispositifs existants en faveur du logement des jeunes et des étudiants, et, plus largement, du logement social, à travers la signature par la Région du pacte entre l'État et le mouvement HLM pour la période 2014-2015.

Mais il ne faut pas s'y tromper. Au fil des années, et singulièrement sous votre impulsion, madame la vice-présidente, la Région est devenue un acteur reconnu, je dirais même incontournable, de la politique du logement en Ile-de-France, elle s'est saisie, dans toutes les dimensions où elle pouvait agir, de ce problème particulièrement aigu pour les francilien/es. Elle l'a fait de manière volontaire, dans le cadre de la clause de compétence générale dont bénéficie les régions.

Un milliard d'euros dans la mandature, ce n'est pas rien, surtout lorsque ces moyens sont mobilisés au profit d'objectifs politiques clairs: répondre aux besoins des plus démunis, rendre du « pouvoir de vivre » aux habitant/es de notre région, participer à la transition écologique à travers le secteur de la construction. Vous l'avez encore montré par les choix du budget 2014, en affectant tous les moyens consacrés au développement du parc locatif au financement de PLAI et de PLUS et par un effort sans précédent dans la lutte contre la précarité énergétique. Cette action sera à mettre au bilan positif de la mandature.

Les enjeux sont énormes en IDF, plus encore qu'ailleurs. Dans notre région si riche, le mal-logement touche en effet une partie importante de la population, au point que l'on y voit réapparaître depuis quelques années les situations insupportables que dénonçait l'abbé Pierre.

Le coût du logement, qui a décollé par rapport aux ressources des ménages, entraîne le départ silencieux des populations pauvres et même des classes moyennes du centre de l'agglomération, avec pour conséquence une dégradation des conditions de vie de ces populations, dont aucune majorité de gauche ne peut se satisfaire.

L'exposé des motifs de votre rapport souligne les évolutions profondes du cadre des politiques du logement, à travers notamment la décision de l'État de mobiliser le foncier public, le renforcement des obligations de production de logement social de la loi SRU et les avancées de la loi ALUR, portée par Cécile Duflot. Il rappelle les objectifs du SDRIF de créer 70.000 nouveaux logements par an, près du double du rythme de ces dernières années: c'est dire l'ampleur de la mobilisation à opérer.

Le bouleversement du paysage institutionnel et de la gouvernance régionale, avec la création de la métropole du Grand Paris et le 2^e volet de la réforme territoriale sur les départements et les régions ne manqueront pas d'impacter l'action de la Région Ile-de-France dans le domaine du logement, et par là-même, l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement, soyons-en conscients.

Il n'est pas nécessaire de souligner les atouts de la Région: son territoire d'abord, à l'échelle de l'aire métropolitaine; un SDRIF prescriptif; son rôle au sein de l'autorité organisatrice des transports d'IDF, qui lui permettent de développer une vision cohérente sur l'ensemble du territoire francilien, en veillant à réduire les inégalités territoriales.

Elle peut s'appuyer en outre sur l'outil foncier qu'elle préside, l'EPFIF, dont le périmètre d'action couvrira demain l'ensemble du territoire régional. On sait bien que l'appropriation privée de la rente foncière fait de l'aide publique au logement un puits sans fond. L'acquisition publique des terrains en amont, non pas pour spéculer, mais pour réguler le prix du foncier et mettre ce dernier à disposition au prix coûtant d'opérations d'aménagement comportant une part importante de logement social et des activités, c'est précisément la fonction de l'EPF. Celui-ci est devenu en quelques années un opérateur important du logement, notamment du logement social. Il diversifie aujourd'hui ses modes d'intervention afin de réduire le coût du foncier, par des dispositifs comme le bail emphytéotique ou la création de foncières publiques, pour les opérations nécessitant un portage à long terme.

La signature par la Région du pacte entre l'État et le mouvement HLM pour les 2 années à venir confirme sa volonté de prendre toute sa place dans la mobilisation pour le logement des francilien/es, et nous savons que

la Région interviendra dans ce cadre selon ses propres priorités. Le groupe EELV ne peut qu'y souscrire.

Bien sûr, le groupe EELV votera ce rapport.